



## Rencontre 2 Situation Problème (3h 30)

Objectifs :

- partager les questions relatives au dossier de validation des acquis, à la soutenance, à l'organisation de la Phase 2
- apporter un soutien méthodologique à la rédaction du dossier
- définir la notion de situation problème et les attentes du jury de Phase 2
- établir une situation problème dans le cadre d'un cas pédagogique
- initier la réflexion sur « Comment formaliser une situation problème pour prouver ses compétences »
- définir les livrables pour la 3<sup>e</sup> rencontre.

## Rencontre 3 Situation Problème & Evolution de carrière (3h30)

Objectifs :

- partager les réflexions sur la rédaction du dossier et apporter un soutien méthodologique
- faire le point d'avancement sur la formalisation des situations-problèmes
- définir la notion d'évolution de carrière et les attentes du jury de Phase 2
- initier la réflexion sur « Comment formaliser ses évolutions de carrière pour montrer ses responsabilités »
- définir les livrables pour la 4<sup>e</sup> rencontre.

## Rencontre 4 Approfondissement (3h30)

Objectifs :

- faire le point sur la formalisation de l'évolution de carrière et des situations problèmes
- rencontrer le tuteur technique pour échanger sur les théories de niveau d'ingénieur à employer pour formaliser la situation problème et sa résolution (2 heures)
- compléter le soutien méthodologique sur la rédaction du dossier
- définir les livrables pour la 5<sup>e</sup> rencontre.

## Rencontre 5 Approfondissement (3h30)

Objectifs :

- apporter un soutien méthodologique sur la formalisation des évolutions de carrière et les expériences,
- rencontrer le tuteur technique en vue de (1 heure 30) :
  - formaliser les notions théoriques qui sous-tendent les démarches de travail présentées
  - définir la posture que doit adopter un ingénieur dans les situations présentées
- recupérer la première version des chapitres A (Présentation générale) et B (Evolution de carrière) du dossier de validation des acquis
- définir les livrables pour la 6<sup>e</sup> rencontre.

## Rencontre 6 Référentiel de compétences (3h30)

Objectifs :

- faire un retour sur les chapitres A et B avec la mise en exergue des bonnes pratiques et écueils
- présenter le référentiel de compétences de l'ENIT et les consignes pour rédiger la partie D du dossier (Auto-évaluation des compétences)
- rencontrer le tuteur technique en vue de (1 heure 30) :
  - renforcer le soutien sur les notions théoriques employées dans les situations problèmes
  - s'assurer que les éléments présentés sont d'un niveau ingénieur tant sur le plan technique que sur le plan comportemental
- définir les livrables pour la 7<sup>e</sup> rencontre.

## Rencontre 7 Préparation à la soutenance (3h30)

Objectifs :

- recupérer la version finale du dossier de validation des acquis
- rappeler les attentes des membres du jury VAE et l'organisation de la soutenance
- réaliser une soutenance à blanc.

### 3 – Prérequis

La participation à ce programme nécessite d’avoir été autorisé par le Jury d’Admission à s’inscrire au cycle d’obtention du diplôme d’ingénieur ENIT par la voie de la VAE. Cette autorisation fait suite à l’analyse du dossier de recevabilité du bénéficiaire par le Jury d’Admission de l’ENIT. Ce Jury est composé :

- du directeur de la DFVE (Direction de la Formation et de la Vie Etudiante),
- du directeur du Concours et du Recrutement
- du responsable de la Formation Continue et de la VAE
- du responsable du semestre 7.

### 4 – Tuteurs

Le **bénéficiaire** sera accompagné par le tuteur méthodologique, M. Philippe CLERMONT, Maître de conférences et par un tuteur technique spécialiste du domaine d’activité du **bénéficiaire**, sélectionné à l’issue de la 3<sup>e</sup> rencontre.

Les tuteurs techniques de l’**organisme de formation** sont choisis parmi les enseignants-chercheurs (60 env.) qualifiés par le Conseil National des Universités, les professeurs agrégés (35) et des intervenants extérieurs venant du monde industriel (70 env.) Les intervenants extérieurs sont recrutés par les équipes pédagogiques sur la base de leur expertise technique, industrielle, scientifique ou technologique dans un domaine ciblé. Une commission de la Direction de la Formation veille régulièrement à la validité des compétences des intervenants extérieurs.

### 5 – Moyens et méthodes pédagogiques

Le **bénéficiaire** aura accès à tous les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de l’accompagnement :

Equipements pédagogiques	Équipements de laboratoire	Autres
<ul style="list-style-type: none"><li>- Salle de conception (CAO-DAO)</li><li>- Salle de pédagogie active</li><li>- Salle informatique</li><li>- Salle de gestion de projet</li><li>- Laboratoire de langue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Machines-outils</li><li>- Microscope à balayage électronique</li><li>- Robot</li><li>- Laser</li><li>- Réalité virtuelle</li><li>- Tribomètre environnementale...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bibliothèque</li><li>- Gymnase</li></ul>

### 6 – Suivi et évaluation

L’évaluation des compétences du **bénéficiaire** est réalisée par le Jury de Validation des Acquis de l’Expérience de Phase 2. Ce jury est composé d’au moins cinq membres :

- le Directeur de l’Ecole ou le Directeur de la DFVE
- le responsable de la Formation Continue et de la VAE
- un représentant du corps professoral de l’ENIT et expert dans le domaine des travaux exposés par le **bénéficiaire**
- deux représentants du monde industriel et ayant un diplôme d’ingénieur.

L’évaluation est réalisée au travers de l’analyse :

- du contenu du dossier de validation des acquis et de la soutenance orale,
- de la capacité du **bénéficiaire** à répondre aux questions des membres du Jury, questions faisant suite à la soutenance,

en regard des compétences listées dans le référentiel des compétences de l’ENIT.

Suite à cette analyse, les membres du jury se prononceront sur la suite à donner à la Phase 2 de la VAE du **bénéficiaire**, avec 3 possibilités :

- une validation totale en proposant la délivrance du diplôme d’ingénieur ENIT,

- une validation partielle en indiquant les compétences restant à acquérir en vue de l’obtention du diplôme d’ingénieur ENIT,
- une réorientation.

En fonction de cette décision, l’**organisme de formation** remettra au **bénéficiaire** :

- le diplôme d’ingénieur de l’ENIT,
- une attestation de participation à la formation mentionnant les objectifs (exprimés de manière opérationnelle), la nature et la durée.
- une évaluation des compétences acquises par rapport aux blocs de compétences du référentiel ENIT.

De plus, l’**organisme de formation** remettra au **bénéficiaire** ou à l’**employeur** :

- les feuilles de présence émargées par le **bénéficiaire**,
- le procès verbal du Jury de Phase 2 de la VAE,
- la constitution du Jury.